

## SYNTHESE DES AVIS ET REPONSES APPORTES PAR ARCHE AGGLO – Axe 3 et Axe 4

### **CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PLAN CLIMAT**

AXE / ACTION	CONTRIBUTION	REPONSE
3.2.1 Accompagner	A) Développer les voies vertes dans le secteur de	Actuellement, deux voies vertes sont envisagées :
les acteurs	Tournon (cf plan vélo) :	liaison Chateaubourg-Glun, et Saint Jean de Muzols –
touristiques à la	- Liaison Chateaubourg – Glun	Gare du Train de l'Ardèche. D'autres aménagements
transition	- Liaison Tournon – Douce plage	pourront être envisagés, notamment en lien avec le
écologique	- Liaison Tournon – Vercors (à envisager)	schéma directeur cyclables (action 2.1.2).
	B) Développer le balisage standardisé (type GR,	Concernant la signalétique, une charte de la
	indication direction, altitude, temps, etc), sur les itinéraires	signalétique est en cours de rédaction par le
	piétons (collines de Tournon, Tain, accès plateau, etc	Département de l'Ardèche, nous l'appliquerons dès
		qu'elle sera mise en place. Des panneaux RIS (Relai
		Information Services) vont être installés notamment le
		long de la Viarhona pour indiquer aux utilisateurs, les
		commerces et services disponibles dans le village/
		ville à proximité immédiate. Bien que gérée par
		l'Agglo, la signalétique est imposé par chaque
		Département.
3.2.3 Initier des	- Développer les trajets domicile – travail à vélo	En lien avec l'action 2.1.2, des actions d'information et
actions d'écologie	<ul> <li>Forfait déplacement cyclo</li> </ul>	de sensibilisation auprès des entreprises pourront être
industrielle et	<ul> <li>Parking vélo sécurisé</li> </ul>	proposées, notamment dans le cadre de la mise ne
territoriales /	<ul> <li>Douches le cas échéant</li> </ul>	place de plan de mobilité employeur (obligatoire pour
repérer et favoriser	<ul> <li>Recensement des besoins</li> </ul>	les entreprises de plus de 50 salariés).
les synergies entre		
les entreprises	- Jean-Claude Carelle, Conseiller Municipal Tournon Sur	
•	Rhône	

# 4.1.3 Contribuer à l'émergence et accompagner le développement d'un projet citoyen d'énergie renouvelable

- développement de l'auto-consommation :
  - référencements offres
  - aides incitatives

Jean-Claude Carelle, Conseiller Municipal Tournon Sur Rhône

Dans un premier temps, le projet citoyen pour le développement des énergies renouvelables, qui est en cours de structuration (Centrale villageoise Passerelle Energie) vise des projets photovoltaïques en revente d'électricité. Néanmoins, de futurs projets sur l'autoconsommation pourraient être développés, dans une démarche citoyenne. ARCHE Agglo organise également des ateliers de sensibilisation sur cette thématique, pour le grand public. Concernant les aides incitatives, il est proposé de s'appuyer sur des aides existantes ou appels à projets (Etat, Ademe, Région), mais il n'est pas prévu la mise en place d'aides par ARCHE Agglo.

## 4.2.2 : inciter les agriculteurs à installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures

D'après l'ADEME, l'électricité photovoltaïque émet (un peu) plus de gaz à effet de serre que le nucléaire (hors coûts de stockage de l'électricité, donc dans le cadre où cette production reste marginale par rapport au reste de la production électrique...), donc la promotion de ce système va à l'encontre ou en tout cas ne répond pas à l'objectif "réduction des GES". Sur la "réduction de la consommation énergétique", il n'y a pas d'influence (c'est à mon sens le profond problème du soutien à ces modes de production d'électricité qui ne contribuent pas à réduire la consommation d'énergies fossiles et sont par ailleurs très critiquables sur leur bilan global réel). Sur "l'adaptation" au CC : aucune influence, et même à considérer l'adaptation dans une acception très large à une société moins nucléarisée, dans la mesure où ces projets sont toujours conçus en vente d'électricité et pas en auto-consommation

Le chiffre de 300 g CO2/kWh évité grâce au développement photovoltaïque est expliqué dans le diagnostic, p 151. Il s'agit du chiffre retenu dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, s'appuyant que le fait que toute nouvelle production électrique renouvelable vient en substitution des énergies les plus chers (fioul, charbon gaz), qui sont aussi les plus émettrices de CO2.

Ce point précis a été de nouveau expliqué clairement et sans ambiguïté par le gestionnaire du réseau électrique RTE dans sa note Précision sur le bilans CO2 – RTE 2019. (https://assets.rte-

france.com/prod/public/2020-

<u>06/note%20bilans%20co2.pdf</u>). Cette étude chiffre les émissions évitées en 2019 de 482gCO2/kWh, soit encore bien plus que nos hypothèses.

en lien avec des besoins ciblés en préalable, et bien ce n'est pas un facteur d'amélioration de la "résilience". Sur le stockage carbone, il faut expliquer en quoi construire et installer un panneau (fabriqué à base de métallurgie qui tourne au charbon et importé) peut bien stocker du carbone. Idem sur la qualité de l'air,c'est un mystère.

--> sur tous les 6 paramètres d'impacts analysés, je conteste donc la validité des conclusions. En l'état l'installation de PV dégrade plusieurs objectifs du PCAET.

les co-bénéfices évoqués (économie de 300gCO2/kwH produits sont tout bonnement <u>délirants</u> à comparer avec les facteurs émissifs connus du système électrique, et je me demande bien d'où sortent ces données).

Le solaire thermique a bien plus d'intérêt dans la production de chaleur "renouvelable" pour les usages agricoles directs, et les actions de sobriété ou d'efficacité portées sur les pratiques agricoles très émissives (donc les énergies fossiles, pas l'électricité...).

Rémi Masquelier, citoyen

Le Plan climat comporte une grande part sur le développement des énergies renouvelables, l'objectif étant de produire autant d'énergie que l'on en consomme sur le territoire, à l'horizon 2050. L'étude de potentiels issue du diagnostic montre que le territoire est propice au développement du photovoltaïque, c'est pourquoi il s'agit du développement le plus important dans la prospective territoriale (avec un objectif de production de 165 GWh/an). Un des enjeux du plan climat est de favoriser une production locale, qui apporte également des bénéfices en terme d'emploi et de retombées économiques, notamment pour les agriculteurs.

Comme vous le précisez néanmoins, le développement des énergies renouvelables n'influe pas sur la réduction des consommations d'énergie, l'adaptation aux changements climatiques ou le stockage de carbone, ces enjeux indispensables à la transition écologique font l'objet d'autres fiches actions.

Concernant plus particulièrement l'énergie solaire pour les bâtiments agricoles, l'autoconsommation et le solaire thermique pour la production d'eau chaude peuvent être intéressants, nous proposons d'ajouter dans la fiche la possibilité d'accompagner également ces projets.

## 4.2.3 Instaurer une obligation de

Sur la fiche 4.2.3, même remarque sur le décalage à mon sens incroyable entre l'objectif du PCAET et le soutien au solaire

Voir réponse précédente sur le photovoltaïque.

-		
production EnR sur	PV, (par contre rien à redire sur la chaleur renouvelable,	Les toitures des bâtiments industriels ont été ciblées
les bâtiments	moins développée cependant).	particulièrement car il s'agit de surfaces importantes,
industriels / sur les		et dans le cadre d'une création de nouvelle zone
nouvelles zones	Rémi Masquelier, citoyen	d'activité, l'autoconsommation peut être étudiée.
d'activités		
	- application sur zone Saint Vincent (CDC) ?	Ces obligations seront mises en place dans le cadre
	Jean-Claude Carelle, Conseiller Municipal Tournon Sur Rhône	des règlements concernant les nouvelles zones d'activités. La zone St Vincent citée n'est pas une zone d'activité avec un règlement spécifique, il s'agit d'un terrain à vocation économique. Dans ce cas les règles d'urbanisme de la commune s'appliquent.
4.3 Soutenir le	Etudier la géothermie ?	Actuellement, il n'y a pas de projets importants de
développement des	Jean-Claude Carelle, Conseiller Municipal Tournon Sur Rhône	géothermie sur le territoire. Néanmoins, cela pourrait
filières de	·	être intégré dans de futures actions éventuellement.
production de		_
chaleur et de gaz		
renouvelables		